



Indemnité d'éviction

Par Emmachv

Bonjour, mon mari et moi habitons dans un logement avec nos 2 filles logement insalubre. Notre bail se terminer en juin et notre propriétaire ne voulant pas le renouveler nous a en plus proposer une indemnité d'éviction pour départ anticipé régressif de 1000? chaque fois jusqu'en juin. Nous somme donc parti à une date ou sur son courrier elle devais nous dédommager de 3000?. Elle nous a verser la première partit afin qu'on paye notre nouveau loyer et devais nous donner l'autre à l'état des lieux. Voyant que cette hiver mon mari a casser une fenêtre sans le faire exprès et sachant que nous lui devons 406? de loyers elle a décider de garder et la caution et le reste de l'indemnité. Je lui ai dit que de par son courrier elle nous devais ses 1500 et que nous lui devons les réparations de sa fenêtre et depuis plus de nouvelle et je ne peut pas entamer de négociation sans avoir un réel avis juridique?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous un document signé décrivant votre accord d'indemnité pour départ anticipé ?
Avez-vous un état des lieux de sortie indiquant exactement les dégradations qui peuvent être mises à votre charge ?
Le coût de la fenêtre peut être déduit du "dépôt de garantie" (pas caution) mais uniquement sur justificatif (= facture ou devis).

Il n'y a rien à négocier, sauf si votre accord est mal rédigé. Chacun a des dettes, il faut faire le calcul précis de ce que chacun doit et exiger le versement de ce qui vous revient.

Sauf si la fenêtre est en or massif, le bailleur vous doit de l'argent....

Consultez votre ADIL (gratuit) qui vous aidera à faire le premier courrier RAR de contestation à votre bailleur.

Par Emmachv

J'ai un courrier signer concernant l'accord. En se qui concerne l'état des lieux la propriétaire l'a rédigé sur feuille blanche et sans la signature.

A la remise des clef elle m'a signalé qu'elle compter garder mon dépôt de garantie (400?) pour mes impayés de loyers ainsi que 500? du dédommagement pour les impayés aussi alors que je lui doit 406?.

Elle a ajouter qu'une fenêtre comme ça coûter très chère (fenêtre double en pvc classique) et que donc elle ne me donnerai rien.

Je lui ai donc demander un devis pour la fenêtre afin d'y déduire mais que même en prenant les plus chère (1040? selon Google pose comprise) le compte n'étais pas bon elle m'a dit qu'elle allais faire un devis et depuis plus de nouvelle

Par Emmachv

Elle me menace maintenant de me faire payer la régularisation des charge de 2023 qu'elle avais pris à son compte, à t'elle le droit ?

Par yapasdequoi

oui elle a le droit.